

COMMUNE DE HUTTENDORF

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 DECEMBRE 2024 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Francis KLEIN, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 15
Conseillers présents : 14
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Date de la convocation : 2 décembre 2024

Présents : M. Francis KLEIN – Maire, M. Claude GRASSER, M. Martin LAUGEL – Adjoint, Mme Estelle DAUL, Mme Cindy LAEMMEL, M. Jean-François MUNIER, M. Cédric GUTHERTZ, Mme Séverine FETTER, Mme Carine MICHEL, Mme Nathalie LENGENFELDER, M. Ludovic BARTHEL, Mme Sophie SCHERRER, M. Denis LANG et M. Christophe NAGEL.

Absents excusés avec procurations : M. Michel BARTH qui a donné procuration de vote à M. Francis KLEIN

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024
- Sollicitation de l'intervention de l'EPF d'Alsace et autorisation donnée au Maire pour signer la convention de portage foncier
- Mandatement des dépenses d'investissement nouvelles de 2025
- Travaux de restructuration de la salle polyvalente : Lot 15 Electricité : avenant n°1
- Travaux de restructuration de la salle polyvalente : Lot 17 Chauffage : avenant n°1

Désignation d'un secrétaire de séance DE_2024_039

Monsieur le Maire propose que M. Martin LAUGEL soit nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE M. Martin LAUGEL secrétaire de séance.**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2024 DE_2024_040

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024.**

Sollicitation de l'intervention de l'EPF d'Alsace et autorisation donnée au Maire pour signer la convention de portage foncier DE_2024_041

Dans le cadre du futur PLUI de la CAH et des nouvelles contraintes de diminution importante des surfaces des zones d'extensions à potentiel constructible, Huttendorf devrait pouvoir bénéficier d'une dernière zone 1AU de 174,87 ares positionnés entre les rues de Brumath et des Fleurs, mais ceci sous conditions. D'une part, transférer en zone naturelle les autres zones d'extensions existantes constructibles actuellement et proposer pour 5 ans l'engagement d'un PAPAG (Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global).

En conséquence et afin de ne pas perdre à terme le lotissement en 1AU et afin de donner suite à nos désirs d'orientations urbanistiques au sein de la commune, nous devons commencer à engager une démarche prochaine d'optimisation de terrains (cf : convention avec l'EPF d'Alsace) et réfléchir ensuite au futur projet d'aménagement de la zone 1AU en question.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU les statuts du 22 décembre 2023 de l'EPF d'Alsace,

VU le règlement intérieur du 7 février 2024 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

VU le courrier de sollicitation adressé par la Commune de Huttendorf à l'EPF d'ALSACE le 21 novembre 2023,

VU l'avis des domaines n°2024-67215-59208 en date du 5 septembre 2024,

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF du 18 septembre 2024 donnant un avis de principe favorable au portage du bien par l'EPF ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DEMANDE** à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter treize parcelles de terrains nus :
- dans leur totalité pour les parcelles cadastrées sous-section 2 numéros 33, 34, 88, 92, 93, 119, 121, 137, d'une superficie totale de 120,24 ares,
- partiellement (un procès-verbal d'arpentage sera nécessaire) pour les parcelles cadastrées sous-section 2 numéros 80, 129, 131, 136 et 143 d'une superficie totale d'environ 46,14 ares,

soit un total d'environ 166,38 ares, en vue d'y réaliser, par une maîtrise foncière publique, une réserve foncière à destination d'habitat ;

- **APPOUVE** les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et **AUTORISE** M. Francis KLEIN, Maire de la Commune d'Huttendorf, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération.

Engagement, liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 DE_2024_042

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La délibération doit préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces derniers sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Monsieur le Maire propose d'instaurer ce dispositif dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du chapitre 21 Immobilisations corporelles d'un montant budgétaire 2024 de 492 615,88 €, avant le vote du Budget Primitif 2025 dans la limite du quart de ce montant soit 123 153,97 € avec répartition par articles suivants :

Budget Principal : Commune de Huttendorf – Chapitre 21 Immobilisations corporelles

21	Immobilisations corporelles	492 615,88
2111	Terrains nus	188 615,88
21311	Hôtel de ville	10 000,00
21312	Bâtiments scolaires	5 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	250 000,00
21318	Autres bâtiments publics	2 000,00
2138	Autres constructions	2 000,00
2151	Réseaux de voirie	2 000,00
2152	Installations de voirie	5 000,00
21538	Autres réseaux	5000,00
215731	Matériel roulant	2 000,00
2158	Autres installations, matériel	5 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	2 000,00
21838	Autre matériel informatique	5 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00

Travaux de restructuration de la salle polyvalente : Lot 15 Electricité : avenant n°1 DE_2024_043

Le lot 15 a été attribué à l'entreprise DOLLINGER Electricité pour un montant de 25 251,00 € HT.

Il s'avère que des travaux complémentaires sont à prévoir en ce qui concerne la petite salle, le tableau électrique et les luminaires du stand de tir.

Le devis complémentaire se monte à 6 283,00 € HT.

Le montant total de ce lot passera donc à 31 534,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot 15 Electricité pour un montant de **6 283,00 € HT**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Travaux de restructuration de la salle polyvalente : Lot 17 Chauffage : avenant n°1 DE_2024_044

Le lot 17 a été attribué à l'entreprise THERMIEXPERT pour un montant de 66 454,50 € HT.

Il s'avère que des travaux complémentaires sont à prévoir en ce qui concerne la mise en place d'un sous tableau au niveau du stand de tir pour la protection des aérothermes de la pompe à chaleur et de la centrale double flux.

Le devis complémentaire se monte à 5 230,00 € HT.

Le montant total de ce lot passera donc à 71 684,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE l'avenant n°1 au lot 17 Chauffage pour un montant de 5 230,00 € HT**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.**

La séance est close à 22h00.

Le Maire :

Le Secrétaire :